

LÉGISLATION COMPARÉE

Toutes les communications
doivent être adressées
au Secrétariat Général :

31, Rue Saint-Guillaume (VII^e)

Chèques Postaux Paris 797-91

C O N V O C A T I O N

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la
réunion de la section des Langues Ibériques de notre Société, dans
laquelle il sera rendu compte de la tâche réalisée jusqu'à ce
jour et de différents projets qui ont été envisagés.

Cette réunion aura lieu le SAMEDI 18 FEVRIER, à
18 h. précises, à la Faculté de Droit de Paris (Salle des Bustes),
12 Place du Panthéon.

A cette réunion ont été invités plusieurs juristes
de langue ibérique de passage à Paris, parmi lesquels MM. Arturo
ALESSANDRI RODRIGUEZ, ancien Doyen de la Faculté de Santiago du
Chili et Président de l'Institut Chilien d'Etudes Législatives ;
Hector LAFAILLE, ancien Professeur et Professeur honoraire à la
Faculté de Buenos-Aires, ancien Bâtonnier du barreau de cette ville ;
Camilo de BRIGARD, Professeur à la Faculté de Droit de Bogota ;
C. FONTAN BALESTRA, Professeur de droit pénal à la Faculté de Droit
de Buenos-Aires ; LOPEZ ROVO, Professeur à la Faculté de Droit de
Santiago (Saint Jacques de Compostelle), et Emigdio DA SILVA,
Professeur à la Faculté de Lisbonne